



## COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 12 OCTOBRE 2021

Un Comité Technique Local (CTL) s'est réuni en seconde convocation le mardi 12 octobre 2021. Intégralement consacré au projet de soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », celui-ci avait en effet été boycotté par les élu(e)s Solidaires Finances Publiques en première instance.

La séance débute par la lecture des déclarations liminaires de Solidaires et de la CGT Finances Publiques.

Celle de notre organisation syndicale (en pièce jointe) pointe l'absence totale de prise en compte des expressions des élu(e)s locaux et nationaux du département, des usagers et du personnel des Finances Publiques sur la mise en place de ce projet.

Par ailleurs, nous nous indignons de l'indigence des documents préparatoires s'agissant de questions aussi prégnantes pour l'avenir de nos collègues touché(e)s par ces restructurations. Il est inadmissible qu'aucune alternative sérieuse n'ait été étudiée à la suppression pure et simple des trésoreries de Durban-Corbières et Leucate ainsi que la transformation en antenne soi-disant « pérenne » de celle de Lézignan-Corbières et du SIE de Limoux.

En lieu et place d'un débat argumenté, l'imposition unilatérale de la destruction de structures.

Aussi, les élu(e)s Solidaires Finances Publiques en CTL ont décidé d'assister à cette instance sans participer aux « débats », ni prendre part au vote, position également prônée par l'écu CGT Finances Publiques.

Nous nous sommes borné(e)s à prendre note des propos échangés afin d'en permettre la retranscription commentée dans le présent compte rendu.

En guise de réponse, monsieur Demonet indique qu'effectivement, il reconnaît de nombreuses erreurs dans les documents préparatoires transmis.

Aucune excuse toutefois, comme si cette situation s'avérait être normale...

Pourtant, depuis le 6 octobre, date de la première session, il nous semble que ce dossier aurait dû être amendé, à condition toutefois que la Direction n'ait pas d'autres sentiments que du mépris envers les agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude.

Pour ce qui concerne le soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », qui consiste en réalité à fermer un à un postes et services, la réponse du DDFiP fait état de la prise en compte « d'une évolution des attentes des usagers et des collectivités locales ».

Pour les usagers, ceux-ci ne « veulent plus se déplacer » à nos guichets, en témoignerait la forte diminution du nombre de personnes accueillies cette année.

Il n'a pourtant échappé à personne (sauf au DDFiP manifestement) que la crise sanitaire vécue depuis maintenant un an et demi avait certainement eu un rôle non négligeable dans cette baisse.

Par ailleurs, la fermeture de trésoreries et services d'accueil au profit du tout-internet et de plateformes téléphoniques, la restriction des horaires d'ouverture au public des postes encore présents et les campagnes de publicité dissuadant les usagers de se déplacer aux guichets des Finances Publiques ont favorisé cette affluence moindre.

Pour le DDFiP, ces évolutions sont à poursuivre : plate-formes téléphoniques, messagerie et accueil sur rendez-vous téléphonique, voilà l'avenir.

D'autant plus que plus de 87 % des usagers sont satisfaits suite à un rendez-vous téléphonique dans l'Aude.

Monsieur Demonet, que les agent(e)s des Finances Publiques de l'Aude comme ailleurs soient reconnu(e)s pour leur compétence, leur efficacité, leur technicité et leur disponibilité n'est en rien une surprise : nous n'avons de cesse de le répéter lors de toutes les instances et de réclamer le respect qui leur est dû par la Direction !

Pour celles et ceux qui souhaiteraient à tout prix rencontrer une personne physique (« malheureusement, les usagers ont besoin de contact » a osé dire le DDFiP de l'Aude lors de cette séance), les Espaces France Service sont à leur disposition : des contractuel(le)s non formé(e)s, non qualifié(e)s mettront à disposition de ces arriérés un micro-ordinateur connecté à impôts.gouv ou organiseront une visioconférence avec un(e) agent(e) des Finances Publiques (si toutefois la connexion n'est pas hachée, interrompue ou impossible...).

Quant aux agent(e)s affecté(e)s à Durban-Corbières et Leucate et qui verront leur structure supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, qu'ils et elles ne nourrissent aucune inquiétude, la Direction a paraît-il tout prévu...

Ainsi, toutes les possibilités seront proposées et en particulier une mutation supra-départementale !

Dans ce cas, pourquoi le DDFiP a-t-il ostensiblement refusé, dans toutes les instances tenues au cours de l'année 2020, de donner aux représentant(e)s du personnel des informations sur le calendrier de suppression des trésoreries ?

Cela aurait permis aux agent(e)s concerné(e)s de solliciter une mutation au mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Il leur est donc annoncé en octobre 2021 la suppression de leur poste au 1<sup>er</sup> janvier ce qui retarde dorénavant les possibilités de mutation au 1<sup>er</sup> septembre 2022...

Qu'importe, le DDFiP a toujours de la ressource : les agent(e)s peuvent demander un détachement dans une collectivité territoriale, ce sera toujours un fonctionnaire d'État en moins à payer...

Quel cynisme ! Comme si une collectivité locale allait accueillir sans barguigner des agent(e)s des Finances Publiques !

Les agent(e)s concerné(e)s souhaitent-ils et elles réellement changer d'Administration afin d'opter pour la Fonction Publique territoriale ?

Sont-ils et elles d'accord en particulier pour perdre leurs primes spécifiques Finances Publiques ?

Si cela ne leur va pas, qu'à cela ne tienne, ils et elles postuleront pour un Espace France Service...

Pour quoi faire, à quel endroit, etc. voilà qui n'embarrasse pas notre DDFiP, les agent(e)s n'étant pour lui que des pions interchangeables.

Une autre solution serait le télétravail : que cela empêche le futur Service de Gestion Comptable de Narbonne de fonctionner du fait de l'absence d'un véritable collectif de travail ne l'effraie pas, l'efficacité du service public et le bien-être au travail des agent(e)s n'étant pas son affaire.

Que des agent(e)s ne souhaitent pas télétravailler ne le dérange pas, certain(e)s auront même le droit de télétravailler 5 jours par semaine, hors motif médical, bien que pourtant le protocole national ne permette que 3 jours maximum par semaine de télétravail.

Dernière extrémité pour amadouer les agent(e)s révolté(e)s à juste titre par un tel traitement, le DDFiP réfléchit à la création de « points numériques » à Durban-Corbières...

Que fait-on dans un « point numérique » ? Et surtout, qu'aurait à y faire un(e) agent(e) expert(e) en comptabilité locale ?

Bien entendu, aucune réponse n'est apportée, l'important étant de justifier l'injustifiable et de prétendre prendre en considération le futur des agent(e)s impacté(e)s alors que l'on se soucie de leur sort comme d'une guigne...

Agent(e)s dont on apprend en séance que certain(e)s devront effectuer 96 kilomètres aller-retour par jour pour rejoindre leur nouvelle affectation, soit environ 2 heures de trajet quotidien en automobile...

Quant aux collectivités locales, elles connaîtront, selon lui, avec ces nouvelles structures une amélioration substantielle des prestations offertes par les Finances Publiques puisque, nouveauté, les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) sont créés...

Auparavant, d'après notre DDFiP, les comptables publics et les agent(e)s des trésoreries de proximité n'apportaient pas le conseil budgétaire, comptable, fiscal et financier au quotidien.

Dorénavant, cela va changer.

Toutefois, s'agissant des CDL, monsieur Demonet indique, qu'en réalité, ils et elles ne sont pas là pour réaliser des prestations de conseil au profit des collectivités locales mais pour valoriser la généralisation du paiement en ligne auprès des ordonnateurs, le Compte Financier Unique et la dématérialisation (y compris s'il « n'y a pas de demande »!).

Bref, ces CDL sont chargé(e)s expressément par la Direction de favoriser le processus de destruction de nos missions par la promotion de ces mesures toxiques qui visent en définitive à externaliser l'ensemble de la gestion du secteur public local.

Les élu(e)s, secrétaires de mairie, préfecture, etc. disposeront, dès lors, enfin d'informations fiables, analysées, d'études financières fiscales et budgétaires de bon niveau.

Puisque selon notre DDFiP, les prestations de conseil avant cette réforme, par conséquent indispensable, étaient manifestement défailtantes : en effet, les comptables publics ne disposaient pas de l'expertise nécessaire et les trésoreries de proximité étaient de trop petite taille.

Que les appréciations des ordonnateurs et des services préfectoraux sur les prestations de conseil du secteur public local approchent les 10/10 en 2020 pour le département de l'Aude ne semblent pas perturber le DDFiP quant à l'absurdité de son argumentaire.

Tout comme le fait que l'indice de qualité comptable, qui mesure la performance des comptes des collectivités locales de chaque trésorerie de proximité, soit le plus élevé en 2021 à Durban-Corbières (score supérieur à 20/20 !) pour notre département.

Ainsi, il convient de supprimer le poste comptable qui fonctionne le mieux au bénéfice des ordonnateurs et des usagers, au prétexte « d'améliorer le service public » !

Une telle vacuité et pareil aveuglement dogmatique dépassent l'entendement...

Un premier bilan du Service de Gestion Comptable de Carcassonne, créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021, est alors effectué : le DDFiP reconnaît que tout n'a pas été parfait (euphémisme), parce que la Direction était « pressé par le temps »...

Mais aujourd'hui, le DDFiP note des « améliorations » par rapport à la situation antérieure. En particulier depuis l'intégration au 1<sup>er</sup> septembre 2021 de l'antenne de « Castelnaud » (sic).

En effet, d'après les données issues de Delphes, le délai de paiement des dépenses s'est nettement redressé : de 5,5 jours en septembre 2020 à 4,9 jours un an plus tard.

« Amélioration » toute relative toutefois.

Mais surtout, aucune analyse sérieuse n'est apportée par la Direction au-delà de ces chiffres bruts : en particulier, Hélios permet en complément du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD), qui

permet un virement bancaire sans vérification d'environ 90 % des mandats, une procédure dite de « prise en charge directe ».

Ainsi, en quelques secondes, des mandats soumis pourtant à contrôle exhaustif sont payés sans aucune vérification.

Les délais de paiement sont de fait très faibles...

Bien entendu, cette procédure n'est pas sans conséquences ultérieures désastreuses : comptabilité dégradée puisque l'imputation budgétaire n'est pas analysée au préalable, anomalies comptables empêchant la production de comptes de gestion fiables et à bonne date, etc.

Sans compter les risques de mises en débet du comptable suite à paiement de dépenses sans contrôles réglementaires...

Mais de cela, le DDFiP ne connaît sans doute même pas l'existence.

Les délais de paiement s'améliorent, un point c'est tout.

Quant à la souffrance au travail des agent(e)s, pas un mot.

Le recul sans précédent de l'accueil des usagers ?

L'abandon des collectivités locales noyées dans la masse ?

Peu lui importe.

Quelle urgence y avait-il à mettre en place pareille usine à gaz, au détriment de la santé des agent(e)s et du service apporté aux usagers ?

Aucune sinon la volonté de favoriser à marche forcée, contre l'avis des élu(e)s locaux, agent(e)s et usagers, la destruction accélérée de notre réseau de proximité.

Toutefois, la Direction va davantage réfléchir pour celui de Narbonne au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Fort bien mais nous sommes à mi-octobre 2021 et aucune réflexion ne semble, pour l'heure, ne s'être faite jour, dans les arcanes de la Direction.

Mais après tout, il reste encore 2 mois pour déterminer une stratégie « gagnant-gagnant »...

Ce qui est sûr c'est que ce SGC de Narbonne perdra des effectifs puisqu'il est censé, à partir de janvier 2022, ne plus délivrer de conseils...

Qui s'occupera donc de renseigner au quotidien les secrétaires sur une imputation comptable, des crédits budgétaires manquants, une pièce justificative indispensable au paiement, un titre à réduire ou augmenter, une pièce manquante ou irrégulière sur un marché, une procédure juridique complexe, etc. ?

Les agent(e)s du service bien entendu qui devront fournir un travail industrialisé, parcellisé, vide de sens et ce, avec des effectifs davantage encore réduits...

En cas de surchauffe, pas d'inquiétude : les agent(e)s de l'équipe de renfort seront sollicité(e)s.

Et ce, même si les suppressions d'effectifs ne leur permettent plus d'assurer leurs missions.

Il nous est alors présenté les modalités de fonctionnement de l'antenne de Lézignan-Corbières (avec également un(e) agent(e) cadre A en moins au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Il n'y aura pas d'accueil des usagers, conformément à la doctrine officielle, à cette antenne : une solution pour les usagers de Lézignan-Corbières (11 285 habitant(e)s soit la 3<sup>ème</sup> commune du département de l'Aude) devra donc être trouvée.

Mais il reste encore 2 mois à nos technocrates audois(e)s pour « réingénierer ce process ».

Permanences, points de contact, buralistes,...leur religion n'est pas faite mais faisons-leur entière confiance, ils connaissent le travail aux Finances Publiques sur le bout des doigts et sauront agir au bénéfice de l'intérêt général et du service public...

Notons tout de même que le même amateurisme a prévalu sur l'antenne de Quillan puisqu'il a fallu la maintenir ouverte au public, à contrecœur, du fait de l'absence de buraliste conventionné sur la commune...

Pour l'organisation à venir, les dépenses seront effectuées à Lézignan-Corbières plutôt qu'à Narbonne.

Quelle est donc la rationalité supposée de pareilles structures, à l'antenne les dépenses, au SGC de Narbonne les recettes, la comptabilité et autres ?

Aucune mais il faut bien justifier des contre-réformes iniques.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) intervient alors pour présenter son rapport de visite préalable à la création de cette antenne.

Notons que celui n'était pas présent mais intervenait en audioconférence : l'occasion, une nouvelle fois, de constater que les propos tenus dans la salle étaient inaudibles pour les personnes en distanciel, de subir des déconnexions intempestives, bref l'impossibilité de débattre dans de telles conditions.

Nous réclamons donc qu'une solution soit trouvée de façon à permettre que le maximum de personnes soient présentes lors de ces instances.

L'ISST indique qu'un problème majeur d'aération se pose à Lézignan-Corbières, la VMC n'étant notamment pas assez puissante. Solidaires Finances Publiques est consterné par ce constat : en effet, lors d'une visite du CHSCT organisée en juillet 2020, la question avait déjà été soulevée sans aucune réaction manifestement de la Direction locale...

Il poursuit par la nécessité d'une attention particulière aux risques psychosociaux (stress lié à la réorganisation du travail, répartition des charges en particulier) ainsi qu'aux risques routiers pour le chef du SGC qui devra se déplacer fréquemment sur ce site. Des rencontres régulières entre les agent(e)s du SGC de Narbonne et de l'antenne de Lézignan-Corbières lui semblent devoir être organisées.

En guise de réponse, monsieur Demonet rétorque qu'il sera vigilant (comme à Carcassonne et à Limoux ?) et que le liant entre les 2 structures sera permis par des permanences du chef de service.

Nous serons à Solidaires Finances Publiques très attentifs aux conditions de travail au SGC de Narbonne et à l'antenne de Lézignan-Corbières, les exemples récents de Carcassonne et de Limoux n'étant pas de nature à réduire nos inquiétudes à ce sujet.

Sur l'intérêt d'une telle organisation, bien peu d'éléments ont été fournis : on utilisera la visioconférence, on verra à l'usage pour les charges de travail, le chef de service viendra récupérer le courrier lors de ses permanences,...

Manifestement, peu de nos dirigeant(e)s ont véritablement réfléchi sur les impacts de ces réorganisations sur les élu(e)s, les usagers et les agent(e)s.

« On va voir ce qui se fait à l'antenne de Quillan ou de Castelnau (re-sic) »...

L'antenne de Quillan ?

Elle montre les difficultés créées suite à ces restructurations : la réduction des effectifs, notamment par la suppression du cadre A comptable, implique une surcharge de travail qui génère stress, maladies et missions mal assurées.

Malgré les avertissements des représentant(e)s du personnel, notamment celles et ceux de Solidaires Finances Publiques, le SGC de Limoux est en très mauvaise posture.

Toutefois, aucune réponse n'est apportée par la Direction à ces signalements sinon que c'est une question d'adaptation...

Après ce pénible pensum, il est procédé au vote où seule une organisation syndicale (FO) participe : vote « contre ».

Pourtant, en vertu des règles présidant en CTL que nous n'avons cessé de dénoncer, la création du SGC de Narbonne et de l'antenne de Lézignan-Corbières est approuvée...

L'ordre du jour prévoit ensuite la mise en place d'une antenne à Limoux pour le compte du SIE de Carcassonne.

On l'a vu, les documents fournis au préalable à cette instance sont truffés d'erreurs : en particulier, il est indiqué que « les agents ont confirmé leur souhait de continuer à travailler sur le site de Limoux pour le compte du SIE de Carcassonne. »

Ceci est totalement faux : les agent(e)s souhaitent travailler au SIE de Limoux de pleine compétence et non à l'antenne soi-disant pérenne de Limoux.

Car chacun le sait, y compris et surtout le DDFiP, au gré des mutations et des départs à la retraite, de la démétropolisation en marche qui permet le regroupement de services sur des structures interdépartementales, cette antenne sera vidée de sa substance puis supprimée au prétexte de son inefficience.

Comment s'organisera donc le travail entre ces 2 structures au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit dans 2 mois ?

Personne ne le sait !

Mais pas d'inquiétudes, des réunions vont être organisées, dès la semaine prochaine...

Les agent(e)s de Limoux seront a priori intégré(e)s au collectif du SIE de Carcassonne sur la base de l'organisation actuelle de cette structure (secteur ou portefeuille).

Et tant pis si, à cette heure, les agent(e)s du SIE de Limoux travaillent exclusivement par secteur géographique, ils et elles s'adapteront, les agent(e)s sont interchangeables chacun le sait.

Bref, à ce jour, personne n'est en mesure d'indiquer précisément comment le SIE de Carcassonne-Limoux fonctionnera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022...

Rappelons que nous sommes à 2 mois de l'échéance !

Par contre, nous apprenons que les modalités d'accueil du public sont déjà fixées : exclusivement sur rendez-vous (à Carcassonne et Limoux).

Pour le vote, FO se prononce « contre », par conséquent la fusion des SIE de Carcassonne et Limoux est actée.

En guise de questions diverses, Solidaires Finances Publiques peut enfin intervenir pour dénoncer l'accueil téléphonique, pourtant vanté par la Direction, au Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) nouvellement créé au 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans l'Aude.

Structure pourtant prévue depuis 2 ans, les modalités de fonctionnement, singulièrement l'accueil téléphonique, laissent grandement à désirer.

En effet, il est impossible de joindre les services du SDIF !

Sur le même sujet, le disque de réponse automatique de postes téléphoniques du SIP de Carcassonne indique les anciens horaires d'ouverture ainsi que des numéros du centre de contact de Carcassonne qui n'existent plus !

Voilà donc un accueil moderne à la DDFiP de l'Aude...

Ou comment dissuader l'utilisateur de joindre nos services puisque personne n'est en mesure de répondre !

On justifiera ensuite très facilement les suppressions de postes et de services puisque manifestement, « les usagers ne veulent plus se rendre à nos guichets ».

L'accueil à distance des contribuables et redevables ne serait-il pas une priorité à la DGFIP ?

Pas dans l'Aude manifestement.

La Direction semble découvrir la situation au SIP de Carcassonne, tout en rétorquant que pour le SDIF, il s'agit d'un souci technologique et que l'agent(e) en charge du dossier à la cellule informatique de l'Aude est en congés, donc personne ne peut répondre.

Pareil raisonnement laisse pantois : nous n'avons cessé de dénoncer les suppressions d'effectifs qui empêchent d'exercer nos missions et, en pleine échéance de taxe foncière (voir la foule qui se presse quotidiennement à la cité administrative de Carcassonne ou l'Hôtel des Finances de

Narbonne), il est impossible de joindre les services en charge de cette matière, ni de dénouer un problème de téléphonie.

La réalité est qu'aucune stratégie n'est prévue par la Direction locale en ce qui concerne le service public des Finances, que cela concerne l'accueil des usagers, les prestations fournies aux collectivités locales, etc.

Le seul objectif est de complaire à la DGFIP en supprimant des structures pourtant indispensables au bon exercice de ce service public essentiel.

Ce CTL se termine par un esclandre : en effet, excédé par les propos soi-disant outranciers d'un(e) représentant(e) du personnel (non, pour une fois, il ne s'agit pas de Solidaires Finances Publiques !), le DDFiP, également Président de séance, quitte la salle !

Or, nous avons d'autres questions à lui poser qui appelaient certaines réponses.

Il s'agit là d'une première à notre connaissance : habituellement, les DDFiP étaient (souvent) malmené(e)s par les représentant(e)s du personnel (c'est aussi notre rôle !), pouvaient perdre leur calme et/ou de leur superbe lors d'instances, mais jamais personne n'a méprisé aussi ouvertement les agent(e)s du département de l'Aude.

Nous rappelons ce DDFiP à ses obligations : permettre la tenue des instances dans les meilleures conditions afin de favoriser l'expression des représentant(e)s du personnel élu(e)s en 2017 par plus de 80 % des agent(e)s dans l'Aude.

Une telle attitude n'est par conséquent pas acceptable : un DDFiP colérique et fuyant n'est pas digne de représenter l'Administration des Finances Publiques, nous attendons à Solidaires Finances Publiques un tout autre comportement !

La séance se clôt donc dans la confusion la plus totale à 12H40.